

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-095 afin d'octroyer un contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal à Chandonnet Soudure Internationale inc., pour un montant de 28 408.45 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** que suite au dégarnissage complet de l'intérieur du garage et suite à la recommandation de l'ingénieur affecté au dossier, il devient nécessaire de remplacer une partie du pontage métallique d'une épaisseur de 16 ga au lieu de 18 ga sur une superficie de 1500 pieds carrés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 1 dans ce dossier, au montant de 3 725.95 \$, toutes taxes en sus;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par «ProposePar», appuyé par «AppuyePar» et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la directive de changement numéro 1 au montant de 3 725.95 \$, taxes en sus, du contrat de réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal, octroyé par la résolution 2019-09-095.

«DescriptifResultatVote0»